

Séance de présentation de la loi régionale Emilia-Romagna
"Norme per il sostegno e lo sviluppo dell'economia solidale"
à partir de la vidéo publiée sur le site <<http://incontronazionale.economiasolidale.net>>
synthétisant les interventions de Mauro Serventi, Thomas Casadei, Gianguido Naldi,
lors de la rencontre de Collecchio, en Juin 2014

Ça fait déjà vingt ans que les actions de l'Economie Solidaire montrent leur signification et démontrent leur efficacité. Et pourtant, malgré la période de grandes difficultés de l'économie, de la représentation politique, de la démocratie, elles n'on jamais avancé des réponses valables au niveau du système.

Pour que les projets élaborés par les institutions reflètent les principes de l'économie solidaire, pour que ses pratiques se généralisent, pour que une idée "autre" de l'économie prenne concrètement forme, il est indispensable dépasser la pulsion antipolitique qui pénètre, de toute part, les groupes de base.

La présence des acteurs de l'économie solidaire est indispensable, non seulement pour permettre aux membres de l'Assemblée régionale d'entrer en contact avec ceux qui, sur le terrain, la font réellement, mais aussi pour leur faire connaître les différents domaines où elle se déploie.

En 2011, se basant sur l'exemple de la loi régionale de l'Ombrie, un conseiller régional (Sel-Verdi) prépare une initiative visant à soutenir les Groupement d'Achat Solidaire (GAS), alors qu'un deuxième conseiller (PD) réfléchit, sur la même base, à des mesures en faveur de la filière courte.

Lors de rencontres informelles avec des membres du futur CRESER, les acteurs institutionnels sont surpris de découvrir que, aux yeux du Mouvement, GAS, Filière courte, et. ne constituent guère des réalités en soi, mais doivent être appréhendés en tant que composantes particulières d'un ensemble plus vaste et complexe. Ils découvrent que, loin de demander des facilités ou des aides, l'économie solidaire rejette toute approche qui se résoudrait en de subventions pour tel ou tel secteur et que, en s'appuyant sur des réalisations concrètes, en avançant des propositions et des projets, elle entend jouer un rôle d'interlocuteur et s'attend que les institutions régionales s'approprient de ses points de vue et intègre sa façon d'aborder et de résoudre les problèmes.

C'est ainsi que les interlocuteurs institutionnels découvrent un monde en grande partie loin de leurs expériences, un monde connu par l'administration seulement approximativement, sommairement, parfois même, d'une façon caricaturale. Un monde qui, pourtant, existe déjà, dans les secteurs les plus divers, mis en œuvre par les franges les plus actives des citoyens, riche d'expériences concrètes, de pratiques intéressantes, vivantes, fondées surtout sur la confiance.

Les interlocuteurs politiques réalisent, alors, qu'une approche en termes de subvention, de protection, renfermerait chacune des activités de l'économie solidaire dans sa propre logique autoréférentielle et qu'il faut, au contraire, raisonner en fonction de districts d'économie solidaire (même si, pour le moment, ils sont virtuels). Il ne peut pas s'agir de faire descendre une loi du sommet, mais d'élaborer des textes législatifs moins sectoriels, plus amples, susceptibles de supporter et valoriser tout ce qui fait partie de l'économie solidaire.

Les interlocuteurs politiques réalisent qu'ils ne disposent pas des compétences concrètes que, par contre sont maîtrisées par les acteurs réels de ces processus et qu'il s'agit de donner à ces savoirs une reconnaissance législative...

Commence, ainsi, un long parcours, complètement nouveau, fascinant et fatigant, une confrontation très dense, serrée sans un dialogue permanent et coopératif pour élaborer, ensemble, de fond en comble une loi conçue comme une loi-cadre à l'échelle de la région.

Il va sans dire que développer une relation paritaire entre institutions nécessite, non seulement que la composante politique ait un comportement responsable, jouant la relation "entre pairs", mais exige aussi que les acteurs de l'économie solidaire cessent de penser chacun pour soi, comme ils on l'habitude de faire depuis longtemps et que, malgré les difficultés initiales, ils apprennent à se penser collectivement, au niveau de la Région, tout en dépassant le refus de tout ce qui est politique que l'on rencontre si souvent.

Ce parcours d'élaboration s'est déroulé pendant trois années, à travers trente rencontres, dont une vingtaine tellement formalisés, où les membres du CRESER ont discuté avec les politiques, les fonctionnaires, les techniciens de la Région, dans des confrontations face à face, intégrées, si besoin, par les ressources des nouvelles technologies de communication.

Les rencontres ont été organisées dans cinq groupes de travail et ont utilisé les dossiers et les mémoires préparés par les acteurs de l'économie solidaire :

- Les biens communs (Eau, Energie...) comment les définir, comment les prendre en compte;
- Les réseaux : de quoi il s'agit, comment fonctionnent une démocratie des réseaux;
- La finance : comment l'économie solidaire l'appréhende et ce qu'elle propose; en partant d'un document très important et fortement alternatif, par rapport aux pratiques du marché;
- L'habitat solidaire

- La souveraineté alimentaire

Chacun a pu dire ce qu'il pensait, ce qu'il sentait; les prises de position ont été parfois, polémiques, surtout au début, toutefois le long parcours d'élaboration n'a jamais été compromis, élaborant, dans le respect des différents rôles, des codes de travail partagés. Confrontations et participation ont permis que l'intelligence collective élabore des réponses communes, même pour des problèmes difficiles et compliqués.

Les rencontres ont impliqué un groupe d'une quinzaine de conseillers régionaux, dans des groupes politiques différents; le canevas a commencé à prendre forme, jusqu'à la proposition de loi : "Normes pour la promotion et le soutien de l'économie solidaire". Cette proposition a eu un soutien transversal de presque tous les groupes politiques, pouvant, ainsi, être présentée à la discussion en Assemblée dans des délais très courts.

La première partie de la loi fait le point sur les définitions, en prenant comme référence "Le colonne dell'economia solidale" (document élaboré, en 2011, par la Rete Italiana di Economia Solidale), avec un glossaire définissant : GAS, agriculture paysanne de proximité, banque du temps, échange équitable-solidaire....

Vient, ensuite, la définition des objectifs qui ne consistent pas à prévoir des financements, mais à instituer des mécanismes plaçant les valeurs de l'économie solidaire au centre de l'élaboration législative, à en faire le point de référence de toutes les politiques, permettant, ainsi, à la Région de mieux répondre à la crise économique et culturelle, mais surtout de confiance entre citoyens et entre ces derniers et les institutions.

Méthodes et instruments de programmation (progettazione) : la loi prévoit que la Région convoque, tous les ans, un forum ouvert à la société civile, aux institutions, aux Elus, aux entreprises, aux associations... à toutes les réalités sociales, économiques de la Région, où les thèmes co-définis, chaque année, sont discutés sous l'éclairage d'un indice d'évaluation complètement alternatif au PIL, le BES (Bien-être Équitable et Soutenable), nécessairement référé à une population donnée. C'est dire que le forum ne doit pas se demander de combien telle ou telle décision fait augmenter le PIL, mais quel sera l'amélioration du niveau de bien-être pour les communautés intéressées.

Le fait que, dans le forum, les opinions se déclarent ouvertement oblige, pratiquement, les acteurs de l'économie solidaire à être présents, à participer, en présentant leurs exigences, leurs projets alternatifs, empêchant, ainsi, les Lobby (Coldiretti, Confinsustria, Coopératives, Associations économiques...), toujours TRÈS présentes lorsqu'on élabore une loi pouvant toucher des intérêts importants, puissent faire prévaloir leurs exigences.

En mettant un frein aux pressions, la participation au forum permet d'éviter que des matières importantes soient livrées aux grands opérateurs, garantissant la présence de ceux qui ont beaucoup de choses à dire, sans avoir la force économique correspondante.

Sur la base de ses travaux, le forum constitue un groupe de travail permanent (il n'est constitué ni par la Région, ni par le CRESER, mais par le forum lui-même) formé par six personnes (Elus et CRESER) qui dispose d'une année de temps pour définir les initiatives concrètes que la Région doit prendre sur ce thème.

On prévoit aussi l'institution d'une délégation du Conseil Régional sur l'économie solidaire qui doit devenir le centre de gravité politique pour que tous les secteurs prêtent une attention particulière à l'économie solidaire, dans toute leur activité, notamment en matière de distribution de fonds, compris ceux que l'Europe destine aux différents secteurs.

Par ailleurs, la clause d'évaluation, intégrée dans toutes les lois de la Région, oblige les différentes commissions à vérifier, chaque année, la mise en œuvre des dispositions législatives; c'est pourquoi, un observatoire régional, composé de représentants des institutions, des membres du forum et du groupe de travail permanent, sera mis en place pour alimenter les commissions en données et statistiques, permettant de vérifier les transformations et de juger de l'efficacité de la loi.

La loi comprend aussi des aspects pratiques :

certification participative pour les petites entreprises paysannes qui préfèrent s'appuyer sur la confiance collective, plutôt que de solliciter les certifications officielles;

instruments de soutien au crédit, en faveur de différentes structures d'économie solidaire, de la part de la finance éthique;

transformation de produits agricoles et mise en conserve, grâce à des échanges approfondis avec les techniciens des différentes directions, il a été possible d'alléger considérablement les contraintes qui pèsent sur les petites entreprises paysannes par rapport à celles de l'industrie agroalimentaire

Efficacité et volonté politique.

Quelle que soit la perfection et l'intelligence des instruments de mise en œuvre, il n'en reste pas moins que leur efficacité dépend inévitablement de la volonté politique des différentes directions. Toutefois, une fois que des principes et des normes ont été insérés dans la loi, les institutions ne peuvent pas les ignorer, si bien qu'elles peuvent contaminer toutes les Directions, les poussant à repenser les paradigmes dominants et à orienter différemment le choix. D'autant que, par sa structure, la loi intervient dans des domaines très différents :

production agricole et agro-alimentaire, paysage, biodiversité, patrimoine naturel, commerce solidaire, habitat soutenable, tourisme responsable-soutenable, finance éthique-mutualiste-solidaire et qu'elle prévoit un financement annuel régional de soutien pour la finance éthique.

L'effet de la loi n'est certainement pas un changement radical de paradigme, mais certainement, sa remise en jeu d'autant plus que la loi impose d'y pourvoir avec les fonds prévus, chaque année, pour les différentes unités prévisionnelles.

D'ores en avant, tous les actes des différentes directions auront à se confronter avec ses instruments.